

Réunion de l'Assemblée des membres, 10 et 11 juillet 2018

UN City, Marmorvej 51, Copenhague (Danemark)

1^e journée : 10 juillet 2018

Exposé C : Ordre de priorité des activités techniques de l'IITA

Objet

Le présent document examine la question de donner un ordre de priorité aux activités de l'équipe technique de l'IITA et recherche l'appui des membres pour l'obtention d'un audit technique indépendant qui puisse guider plus avant la mise au point d'une feuille de route détaillée pour les 18 prochains mois.

Analyse : Quels sont les propres atouts techniques de l'IITA?

Lors du lancement de la Norme IITA, seul le Secrétariat était responsable des activités techniques. L'initiative ayant mûri, les effectifs de l'équipe technique sont devenus plus nombreux de même que les produits et services mis au point par la communauté de l'IITA, et ce du point de vue tant commercial que non commercial. Ce qui soulève la question de savoir lesquels des produits de l'IITA doivent être perçus comme des atouts permanents, et lesquels doivent passer sur le marché selon que de besoin.

De l'opinion du secrétariat, l'Équipe technique assume principalement et à l'heure actuelle la responsabilité de l'entretien de la Norme et la fourniture de données de qualité. Cela concerne :

- La Norme et le registre
- La validation et la qualité des données
- L'appui aux éditeurs
- Le service des données

Il est prévu qu'à un certain moment l'appui aux éditeurs et le service des données disparaîtront de la liste des responsabilités. À noter que cela n'inclut ni les produits d'information ni la promotion de l'utilisation des données (assumés actuellement par le Groupe de travail de l'utilisation des données).

Sujet de préoccupation

L'organisation du travail de l'équipe technique a connu une période incertaine en matière d'effectifs et de budget jusqu'à il y a deux ans. De ce fait, aucun plan de travail à long terme n'a été établi, les besoins à court terme déterminant les priorités. Ces circonstances ont également entraîné une dette technique considérable, des produits ayant été mis au point pour satisfaire des besoins relatifs de court terme

aux dépens de la robustesse et de la durabilité. Ces mêmes circonstances ont inspiré une perception de manque de redevabilité entre l'équipe et ses structures de gouvernance.

Un plan de travail de 18 mois pour l'équipe technique

Avec un financement plus durable et une structure de gouvernance bien établie, notamment un Conseil et un Secrétariat plus robustes, il faut maintenant coopérer avec ces organes pour planifier le travail de l'équipe technique pour les 18 prochains mois, en mettant en place une feuille de route transparente avec des résultats précis.

L'équipe passe une partie considérable de son temps de travail à entretenir les services existants et répondre aux besoins et aux demandes des utilisateurs. Il faut examiner ce travail et établir des priorités. Selon l'équipe, les points suivants représentent de nouvelles priorités :

- Mise au point de façon continue du nouveau site web intégré axé sur l'entretien de la Norme, l'amélioration des ressources d'utilisation des données et l'automatisation plus poussée de l'appui aux éditeurs;
- Mise en place des procédures et des services de validation dans l'enregistrement;
- Nouveau développement du tableau de bord et des statistiques des éditeurs (en suivant les progrès des éditeurs au fil du temps) pour mieux entretenir les efforts de qualité des données;
- Supervision de la mise en place d'un nouveau stock de données.

Recommandation

L'idée de savoir si ces priorités sont les plus importantes revient, selon nous, à un **audit technique indépendant** qui doit être mené le plus rapidement possible. Sur la base de cet audit, le Secrétariat et le Conseil seront mieux placés pour établir des priorités, avec des étapes et des résultats précis obtenus dans des délais raisonnables. Cette démarche contribuera à améliorer la responsabilisation devant les organes de gouvernance de l'IITA, assurant ainsi que tous les intéressés comprennent clairement les attentes, réalisables dans les limites des ressources disponibles.

Les membres sont invités à approuver :

1. La conduite d'un audit technique indépendant.